

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°197038 - 76ÈME ANNÉE

## CONTINUITÉ TERRITORIALE : LE PIÈGE SE REFERME SUR LA RÉGION

La Région vient d'annuler son dispositif d'aide à la continuité territoriale, dit « volet B », concernant l'aide au transport dans le sens France-Réunion. Elle déclare prendre acte de la décision du Tribunal Administratif rendue le 1er décembre 2020 en faveur d'une agence de voyage marseillaise qui avait déposé plainte le 5 février 2020. Celle-ci dénonçait l'obligation faite au passager d'acheter le billet dans une agence localisée à La Réunion. Paradoxalement, la Région ne rétablit pas la liberté pour le passager d'acheter son billet où bon lui semble mais elle suspend le dispositif, en mettant la pression sur l'Etat.

Dans un communiqué, la Région souligne que pour le volet A (départ La Réunion) l'aide sera octroyée uniquement sous forme de « *Bon CT* », à l'exception des deuils qui pourra donner lieu à « remboursement ». Pour l'autre volet, il note : « *Toutefois, l'État étant responsable légal de la continuité territoriale entre la métropole et ses espaces ultramarins (article 1803 du code des transports), les conseillers régionaux ont voté pour la suspension le volet B de la Continuité Territoriale-sens Métropole-Réunion dans l'attente d'une réponse de l'Etat* ».



Le 20 mai 2010, Didier Robert signait avec la ministre des Outre-mer un accord engageant la Région aux côtés de l'État dans le financement de la « *continuité territoriale* ».

## ON NAGE EN PLEINE INCOHÉRENCE.

Si l'État est « *responsable légal* », que vient faire la Région dans cette affaire ? Et surtout, de quelle réponse est-elle en attente ? Du temps de Paul Vergès, la Région rendait service à l'État pour distribuer les fonds de voyage sur des critères sociaux compatibles avec les règles européennes. La Région avait même fait l'avance de trésorerie, en attendant une réforme du dispositif. Paul Vergès avait demandé un accord de principe de tous les conseillers pour parler d'une même voix face à l'État. Les politicards qui ont brisé l'unité réunionnaise font croire aujourd'hui qu'il existerait une solution d'État.

## LA DÉMAGOGIE NE PAYE PAS.

La Chambre régionale des comptes a épluché la gestion de la continuité territoriale de l'institution et en a produit un rapport contradictoire, le 28 mars 2019. C'est très récent. On apprend : « *En 2010, l'État a confié à l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM), devenue gestionnaire du fonds de continuité territoriale, la responsabilité de l'attribution des aides. La Région Réunion est venue compléter le dispositif existant, en faisant le choix que 40 000 Réunionnais puissent acquérir un billet d'avion en basse saison dans le sens Réunion-métropole, pour un montant de 500 € ; elle a progressivement élargi l'assiette des bénéficiaires, en relevant notamment les plafonds des conditions de ressources.* »

C'est donc bien une compétence de l'État mais la Région est responsable de ses turpitudes. « *Avec deux tranches d'aides de 300 € et 450 € pour l'aide tout public, la collectivité a fait de la continuité territoriale un levier pour accroître sa politique de mobilité. ... En août 2016, le dispositif régional a été étendu aux personnes d'origine réunionnaise installées en métropole souhaitant voyager vers La Réunion. Cette évolution pourrait cependant ne pas être exempte de risques au regard de la réglementation européenne.* »

La Chambre voyait déjà les limites de cette politique de guichet. « *Ce dispositif rencontre un succès auprès des bénéficiaires, leur nombre étant passé de 96 000 à 155 000 entre 2015 et 2018. Il conduit la Région à devoir supporter un coût croissant de plus de 45 % de 2014 à 2018 ; il est passé de 29 M€ à 53 M€ annuels.* »

## UN DISPOSITIF COÛTEUX ET HORS DE CONTRÔLE.

En effet, les magistrats notent en p 13 : « *Depuis la mise en place du régime en 2015, selon les données 2017 communiquées par la Région, 25 % des personnes sollicitant l'aide avaient déjà déposé un dossier une année antérieure, 9 % en avaient déjà déposé deux. En d'autres termes, en trois ans, 33 215 personnes ont bénéficié de deux voyages, 12 200 de trois voyages.*

*Mi- juillet 2018, la fréquence de la demande est en progression. Respectivement 28 %, 13 % et 6 % des demandeurs, soit un total de 47 % représentant 48 872 bénéficiaires, en étaient à leur deuxième, troisième et quatrième demande en quatre ans, toujours accordée. La Région n'a pas été en mesure de fournir des données actualisées sur l'ensemble de l'année 2018.* »

« *Une analyse affinée de ces données montre, en 2017, que près de 70 % des requérants relèvent de l'aide simple, c'est-à-dire de la catégorie de demandeurs disposant des ressources financières les plus élevées. D'ailleurs, 73 % et 78 % de cette population a respectivement déposé cette même année ses deuxième et troisième dossiers en trois ans, les sept premiers mois de l'année 2018 confirment ces tendances* ».

## L'HUMOUR DES MAGISTRATS.

« *L'abondement des crédits de l'État par la Région a conduit à ce que le bénéficiaire de l'aide simple perçoive le même niveau d'aide financière que le bénéficiaire de l'aide majorée, soit 360 €, gommant ainsi tout caractère progressif du dispositif national. La collectivité a créé une troisième tranche pour les personnes dont le quotient familial est compris entre 11 720 € et 26 030 € ainsi que des aides spécifiques, non conditionnées par des plafonds de ressources financières, en direction d'autres publics* ».



C'est une façon très élégante de souligner que la Région est totalement responsable de ses actes, en voulant déborder une prérogative de l'État. Cette remarque n'a pas été contredite. Elle est donc définitive. Il serait étonnant que l'État vienne remplacer les excellents gestionnaires régionaux qui l'interpellent aujourd'hui.

### **EFFETS CISEAUX**

Le 18 décembre 2018, Didier Robert écrit au Président de la Chambre qui l'interroge sur la gestion du budget général de la Région. Il se vante d'avoir un budget qui dépasse le milliard d'euros depuis 3 années consécutives ! Ce qui est vrai. Mais, un an après, le budget prévisionnel 2020 est amputé de 248 millions par rapport à 2019. Il se monte à 810 millions seulement, soit 190 millions en dessous du milliard symbolique. Le budget pour 2021 a été voté le 10 décembre et s'élève à 888 millions d'euros. Ainsi, le déficit cumulé sur 2 ans s'élève à plus de 300 millions (190+112), par rapport au fameux horizon indépassable du milliard d'euros.

La Région n'ignore pas ce rapport. La décision du Tribunal Administratif du 1er décembre constitue une aubaine. La Région n'a plus d'argent. Les recettes tirées de l'activité économique en crise font défaut. Elle crée un pare-feu en tentant d'incriminer l'État. Tout montre que le contrôleur des dépenses publiques avait anticipé la crise. Nous y sommes : la Région est prise à son propre piège.

**Ary YEE-CHONG-TCHI-KAN**

## L'HOMME EST-IL ENCORE UN ANIMAL ?

**Un cas de violence familiale, en France, a conduit à 4 morts (3 gendarmes et le forcené) et 1 gendarme blessé, sans compter le traumatisme causé à la femme. Les conséquences sont dramatiques pour les enfants des familles impactées, qui auront besoin de comprendre et se reconstruire. Au-delà de l'indignation que cela a, naturellement provoqué, on s'interroge. Comment notre société peut-elle engendrer des personnages qui ont si peu de considération pour son prochain et pour soi-même ? Dans tout le règne animal, l'Homme est sûrement seul à agir ainsi.**



On constate clairement un échec de l'intégration d'un individu dans des valeurs communes et partagées : liberté, égalité et fraternité. A quel endroit cela n'a pas marché et pourquoi ? La première réaction serait d'incriminer l'éducation : la Famille, l'Ecole et l'Environnement culturel. Cependant, tous ces espaces dans lesquels évoluent l'individu sont marqués par la violence physique ou morale, y compris des violences d'États.

Les lois, les règles, les rites, les cultes, ... tout cela est sensé formater l'être humain pour construire une société où règnent la paix et la solidarité. Or, nous constatons que la violence perdure, parfois occasionnée par ceux-là même qui doivent faire respecter l'ordre. Je ne connais aucun autre animal ayant imaginé les guerres, les assassinats, l'esclavage des siens, la destruction des autres espèces et de son milieu de vie. Comment qualifier ces comportements ? Cet homme-là, qui voulait contraindre une femme à accepter ses ordres sous peine de mort et qui a ôté 4 vies, n'est qu'un cas qui cache une forêt immense.

Les violences intra-familiales, les violences policières, la violence des rapports sociaux, les injustices, les inégalités que l'on maintient pour garder la main mise sur une certaine population, tout cela finira par avoir raison de l'ordre public que l'on souhaite maintenir par ailleurs. Tous cela fait que ces comportements font que l'Homme s'est éloigné du règne animal soi-disant moins vertueux et a créé un système qui va le détruire. Un autre système plus juste et plus égalitaire, qui rend chacun plus responsables, est nécessaire. Il est à réinventer.

**Julie PONTALBA.**

# ÉDITO

## SI LÉ VRÉ, LA PASSYANSS I GUÉRI LA GAL, LÉ POSSIB SA I MÈTE IN SÈRTIN TAN...



**Mézami d'après sak mi antann souvan dé foi, si néna n'afèr bien konpliké dann la vi, sé bien lédikasyon bann zanfan. Pou mon par, mwin lé fine ète dan la danss pa arienk in kou é mi pé dir azot, kan ou lé dan la danss i fo danssé parss ou la poin d'ot shoz pou fé.**

Donk an parlann lédikasyon bann zanfan mwin la kom romarké shakinn néna son lidé , shakinn néna son téori, son métode,son filozofi dsi la késtyon. Néna sak i di li konsèye la manyèr forte pars néna arienk la manyèr forte i marsh bien...Néna sak i di i fo fé lé shoz an doussèr, f opa énérvé, i fo ésplik lé shoz.Si i konpran pa, i fo wi ésplik ankor :san foi dsi lo métyé romète out l'ouvraz poliss ali sann sèss é ropoliss ali-konm in l'otèr klassik , Boileau si mi tronp pa téi di anparlann bann vèr i ansèrv dann lo fonnkèr .

An parlann la dousèr épi son fors pou transform lé shoz m'a rakont azot in pti zistoir .Mi rapèl in manifèstasyon pou kal la frode éléktoral. Nou l'avé fé sa in zour d'radoy kroshé.L'avé in kantité d'moun té apré atann é toudinkou zot la antann « Assé avèk la frode, assé avèk la frode » .Sèèrèss la débarké avèk toutt lo tintoin gaz lakrimojène, kou d'matrank é koatéra.Mi sava pa dir azot la suite mé in robondisman.

An parmi lo bann manifèstan l'avé in koiffèr é lété pa lo moin déssidé.. Landomin son kliyan la débark dann son salon, la komanns koz dsi la manifèstatsyon .Li la éspliké pou koué la manifèsté, é lo ga la di : « *Oui, mé pou kossa la anprofite in fête popilèr pou fé sa ?* ». Lo koiffèr la sort sé gon épi la di : « *Sort aou-la sansa mi kok aou in razoir !* ».Lo kliyan la pa domann son rèst, li la baré. Donk li rakont sa son dirizan é son dirizan i di ali : « *I fo éspliké é éspliké ankor.* ». Son dirizan lété in dissip la dousèr.

Landomin dann son salon in ot kliyan i débark épi i romète lo problèm dsi lo tapi.L'èrla lo koiffèr i mète a éspliké, roéspliké, dézèspliké, arien afèr pou lo moun ète dakor. Li konpran son métode i trouv son boute .Alor robototte, li sé d'dir son kliyan : « *Sort aou la, sansa mi kok aou in razoir !* ». Robototte, lo moun la shapé san domann son rèst.. Mézami mi rakont azot zistoir-la pou dir azot si lé vré, konm i di : « *La passyanss i guéri la gal !* », lé possib sa i mète in pé d'tan.

**Justin**

## « HISTOIRE DE LA RÉUNION » CLÉS POUR COMPRENDRE LE PRÉSENT



La bande dessinée sortie ces derniers jours retrace l'histoire de la Réunion organisée autour d'une quête. Elle est scénarisée par Gilles Gauvin et dessinée par Fabrice URBAIN.

Adèle Quéméner, brillante universitaire, s'envole vers la Réunion pour élucider un secret de famille. Sa grand-mère, « *une enfant de la creuse* », lui a laissé, avant de mourir, trois cartes postales comme seules pièces du puzzle à reconstruire. Son enquête conduit Adèle à se plonger dans l'histoire de cette petite île de l'Océan Indien déserte jusqu'en 1963, colonie esclavagiste, puis département français à partir de 1946.



### CRITIQUE LITTÉRAIRE

Le livre plonge le lecteur dans l'histoire de la Réunion sans partie pris, mais en veillant à l'exactitude scientifique. Tout y est compté de l'esclavage, au boom industriel, en passant par les personnages célèbres.

On reconnaîtra d'ailleurs sous les traits d'un militant communiste racontant l'histoire des luttes le grand père de l'auteur Felix Gauvin, militant communiste et syndicaliste planteur très connu.

Cette approche original, d'une histoire qui sort hors des salles des classes, est une grande réussite. Les questions fondamentales sont posés en laissant des pistes pour comprendre.

Comment d'un crime contre l'humanité s'est construit notre pays avec ses ombres et ses lumières.

Finalement c'est cela l'histoire, une analyse des faits permettant de comprendre la passé, analyser le présent et anticiper l'avenir.

La mise en page, le dessin et la colorisation sont exceptionnels. On notera d'ailleurs l'irruption technologique dans le 9ème art, avec des passage en réalité augmentés d'une grande utilité.

On regrettera l'absence du créole dans les textes, mais nous espérons une version en créole qui sera d'un grand intérêt.

Je conseil chaudement ce bel ouvrage, qui a du se trouver sous beaucoup de sapin hier. Il est un quasi-rupture de stock chez tous les libraires, preuve qu'un livre de grande qualité trouvera toujours son public.

David GAUVIN



## NA POIN PÈRSONE I GINGN PORTE DÈ MÉLON D'EAU DANN IN SÈL MIN." : KOZMAN POU LA ROUT.

Médam, zé méssyé, la osyété koz èk moin sé koz èk in kouyon mé sé o pyé d'lo mir k'i oi lo masson.

Mézami, zot i koné néna désèrtin mélon d'eau sa lé bèl mèm é pou porté ou la bézoin dé min, Tanka port dé dann in sèl min mi panss t'in mové rèv é mi pans pa k'in moun normal i pé majine in n'afèr konmsa fézab.. Mé boudikont kossa kozman-la i vé dir oziss ?

Mi pans simploman li vé dir fé sak wi ging avèk lo bann moyin ké ou néna. Provèrb-la sa in provèrb bèrbèr é lé normal li parl mélon pars dann bann péi- bèrbèr l'afrik di nor i plant bonpé pastèk-pastèk épi mélon d'eau sé topète morète.

Lé vré ké dann shak péi, épi dann shak lang la kiltir popilèr konm bann provèrb épi d'ot kalité la kiltir popilèr sa i fé avèk sak ou trouv sir plass konm zanimò, fuit, léguime, plante épi bann zabitd lo moun néna.. Mi oi pa nou, rényoné, apré mète an sène in lipopotame, sansa in rinoséros dann nout kiltir popilèr. sof si ni anprète sa avèk lé z'ot,

Sansa ancor dann télé.mé zot i panss avèk télé néna ancor moyin pou moyiné dann la kiltir popilèr zot ?. alé ! mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van.Sipétadyé.

**Justin**

## Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

Site Web: [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP: 0916Y92433